



RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00607
Numéro SIREN : 793 329 178
Nom ou dénomination : 2AM Services

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2017 sous le numéro de dépôt 3099

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANTIBES

RECEPISSE DE DEPOT

PALAIS DE JUSTICE - 60, 2ème Avenue
BP 619 - 06632 ANTIBES CEDEX - (Bus ligne 6)
FAX : 04.93.34.02.90 -
www.infogreffe.fr
TEL : 04.93.34.10.14

ACC BDCA
3 Avenue MARECHAL JOFFRE
06160 Antibes

V/REF :
N/REF : 2013 B 607 / 2017-B-3099

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ANTIBES certifie qu'il a reçu le 20/06/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 17/05/2017

Concernant la société

2AM Services
Société par actions simplifiée
1 avenue des Frères Olivier
06600 Antibes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3099 le 22/06/2017

R.C.S. ANTIBES 793 329 178 (2013 B 607)

Fait à ANTIBES le 22/06/2017,

Le Greffier





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2266-SD (article 223-1, alinéa 6 du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2266-SD	
Si une autre entreprise est désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2266, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2AM SERVICES		1 AVENUE DES FRERES OLIVIER	
SIRET	7 9 3 3 2 9 1 7 8 0 0 0 1 6	06600 ANTIBES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	19 035
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer 1 ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
BDCA 11 RUE JEAN RACINE PLACE DE L'OPERA 83000 TOULON Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 24/04/2017 Qualité et nom du signataire: Président Signature: GRIGOLET RENE

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

24/04/2017

GRIGOLET RENE

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M GRIGOLET RENE 209 ROUTE DE BELLET 06200 NICE	500	2016	5 806				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise 2AM SERVICES Néant *

Adresse de l'entreprise 1 AVENUE DES FRERES OLIVIER 06600 ANTIBES

Numéro SIRET * 7 9 3 3 2 9 1 7 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	10 902	7 806	3 096	5 277	
	Immobilisations corporelles *	028	030	27 073	12 014	15 059	18 529	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 000		3 000	3 000	
	Total I (5)	044	048	40 975	19 820	21 155	26 806	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	STOCKS							
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)							
	Clients et comptes rattachés*	068	070	27 261		27 261	22 138	
	Autres * (3)	072	074	13 889		13 889	12 591	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	3 350		3 350	1	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	44 500		44 500	34 731	
	Total général (I+II)	110	112	85 476	19 820	65 656	61 537	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				I		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000		5 000		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		(30 014)		(41 642)		
	Résultat de l'exercice	136		(7 983)		11 628		
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		(32 997)		(25 014)	
	Provisions pour risques et charges	154						
	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		15 153		28 798		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 264		4 741		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	15 208		78 237	53 012	
	Produits constatés d'avance	174						
		Total III	176		98 653		86 551	
	Total général (I + II + III)	180		65 656		61 537		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)			195	15 208	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)			184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **ZAM SERVICES**

Néant *
1 1 1 2 2 0 1 5

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6 | Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 1 1 2 2 0 1 6	13 1 1 2 2 0 1 5	13 1 1 2 2 0 1 5	13 1 1 2 2 0 1 5
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires } 209	210			
	Production vendue { biens } 215	214			
	Production vendue { services * } 217	218	184 035	275 064	236 298
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222			
	Production immobilisée *	224			
	Subventions d'exploitation reçues	226			
	Autres produits	230	316		4 548
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	275 380		240 846
ACHATS DE MARCHANDISES * (y compris droits de douane)		234	4 042		2 483
Variation de stock (marchandises) *		236			
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS * (y compris droits de douane)		238	11		(5)
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	50 268		45 899
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *) 243 532		244	1 838		2 127
Rémunérations du personnel *		250	196 712		154 279
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	17 297		12 910
Dotations aux amortissements *		254	5 651		5 651
Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259		262	6 786		4 990
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260					
Total des charges d'exploitation (II)		264	282 604		228 333
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(7 224)		12 513
Produits financiers (III)		280			3
Produits exceptionnels (IV)		290			
Charges financières (V)		294	671		888
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347		300	88		
Charges exceptionnelles { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(7 983)		11 628
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	7 983
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles *		322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324			
Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés 247		330			
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248			88		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (l'art de loyers dispensés de réintégration) 249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Entrepris nouvelles (44, seules) 986		342			
Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987					
Reprise d'entreprises en difficulté (44, seules) 981					
Jeune entreprise innovante (44, seules A) 989					
ZFA (44 quaterdecies) 343		350			
Investissements outre-mer 344					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655					11 140
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	19 035
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables : * 4 2... 4 5 sont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	19 035

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CUI ADRA 1 US Informations

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 2AM SERVICESNéant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	10 902	412		414		416	10 902	10 902
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	16 132	432		434		436	16 132	16 132
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	3 340	452		454		456	3 340	3 340
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 601	472		474		476	7 601	7 601
Immobilisations financières		480	3 000	482		484		486	3 000	3 000
TOTAL		490	40 975	492		494		496	40 975	40 975

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500	5 625	502	2 181	504		506	7 806
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	3 965	522	1 614	524		526	5 579
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	819	542	334	544		546	1 153
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 760	562	1 522	564		566	5 282
TOTAL		570	14 169	572	5 651	574		576	19 820

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values		
	①		②		③		④		Court terme *	Long terme	
									19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **2AM SERVICES**

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
		Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
		TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
i	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	42	453
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	42	453
Déficits de l'exercice	860	19	035
Total des déficits restant à reporter	870	61	489

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (Art. 209C du CGI)	996	
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3112-1 et L3211-1 du Code des Transports)		
	800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	24	509
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7	649
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

OCADRACTUS Informatique

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 51 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **2AM SERVICES**

Néant *

Exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	275 064
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	316
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	275 380

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	4 042
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	11
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	36 048
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	6 786
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	46 887

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	228 493
---	-----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	228 493
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	275 064				
Période de référence	du	024	01/01/2016	au	160	31/12/2016
Date de cessation	186					
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs						
Effectifs moyens du personnel * :	376	10				
dont apprentis	657					
dont handicapés	651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 7 9 3 3 2 9 1 7 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2AM SERVICES

ADRESSE (voie) 1 AVENUE DES FRERES OLIVIER

CODE POSTAL 06600 VILLE ANTIBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GRIGOLET Prénom(s) RENE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 241062 N° Département 54 Commune NANCY Pays FRANCE

Adresse : N° 209 Voie ROUTE DE BELLET

Code postal 06200 Commune NICE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUINQUAGESIME

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 902		
Installations générales agencements aménagements des constructions	16 132		
Installations générales agencements aménagements divers	3 340		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 601		
TOTAL	27 073		
Prêts, autres immobilisations financières	3 000		
TOTAL	3 000		
TOTAL GENERAL	40 975		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			10 902	10 902
Installations générales agencements aménagements constr.			16 132	16 132
Installations générales agencements aménagements divers			3 340	3 340
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 601	7 601
TOTAL			27 073	27 073
Prêts, autres immobilisations financières			3 000	3 000
TOTAL			3 000	3 000
TOTAL GENERAL			40 975	40 975

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	5 625	2 181		7 806
Installations générales agencements aménagements constr.	3 965	1 614		5 579
Installations générales agencements aménagements divers	819	334		1 153
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 760	1 522		5 282
TOTAL	8 544	3 470		12 014
TOTAL GENERAL	14 169	5 651		19 820

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	2 181				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 614				
Instal.générales agenc.aménag.divers	334				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 522				
TOTAL	3 470				
TOTAL GENERAL	5 651				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 000	3 000	
Autres créances clients	27 261	27 261	
Impôts sur les bénéfices	11 140	11 140	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 650	2 650	
Débiteurs divers	98	98	
TOTAL	44 150	44 150	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	14 111	8 391	5 720	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 264	5 264		
Personnel et comptes rattachés	16 813	16 813		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 876	36 876		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 340	9 340		
Groupe et associés	15 208	15 208		
TOTAL	97 612	91 891	5 720	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 167			

2AM SERVICES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 1 avenue des Frères OLivier

06600 ANTIBES

793 329 178 RCS ANTIBES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept,
et le dix-sept mai, à dix heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 2 mai 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur RENE GRIGOLET préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion u président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion u président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion u président sur les comptes annuelsde l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,

- Affectation des résultats,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion .,

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

|

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 7 983 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - de prendre en compte le montant s'élevant à | -30 014.00 € |
| correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant, | |
| - et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à | -37 997.00 € |
| au compte "Report à Nouveau" | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 17 septembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclus entre la société et Monsieur RENE GRIGOLET, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur RENE GRIGOLET s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.

Le président

